

Article 21 du Règlement

Le Canada semble favoriser les professionnels bien nantis et les adversaires du régime sandiniste puisqu'il en a accueilli 900 à la place des réfugiés authentiques.

Si les conservateurs veulent favoriser les classes supérieures par leur politique d'immigration, grand bien leur fasse. Mais il est hypocrite et insensé de dire que cette politique s'adresse aux réfugiés.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE JOUR DE L'HOLOCAUSTE

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le jour de l'holocauste, Yam Hasho'ah, jour consacré à la commémoration du décès de six millions de Juifs et du soulèvement dans le ghetto de Varsovie durant la Seconde Guerre mondiale.

Nous prions pour les orphelins, les veuves et les victimes innocentes dont les cendres ont été dispersées par les Nazis. Leur seul défaut était d'être juifs de naissance et ils ont été déportés à Auschwitz, Dachau après être passés par Drancy et le vélodrome d'hiver et ont été emprisonnés dans de nombreux autres camps pour y mourir lentement. Ils ont été torturés et massacrés à cause de leur identité. Ce sont les victimes innocentes de barbares.

Les Canadiens ne sont pas fiers non plus du traitement que leur infligea à l'époque le gouvernement libéral qui les renvoya dans des camps de concentration en Allemagne.

Nous pouvons seulement prier en silence et rendre hommage à leur mémoire. Nous nous engageons à ne plus laisser un pareil méfait se répéter d'ici la fin du siècle ni jamais après.

Mes collègues de tous les côtés de la Chambre voudront sans doute se joindre à moi pour leur rendre hommage.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LE PROGRAMME DE CONGÉ DE PRÉRETRAITE—LE VERSEMENT DE COTISATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE PAR LES PARTICIPANTS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le programme de congé de préretraite de la société de développement du Cap-Breton visait expressément à permettre aux travailleurs touchés de continuer à travailler aux termes d'un contrat de service de la DEVCO pour qu'ils ne cessent pas d'accumuler divers droits, y compris ceux du régime de pensions du Canada. A quelques exceptions près, le revenu découlant de l'emploi aux fins d'une des lois susmentionnées l'est également aux fins de l'autre.

Depuis l'établissement du programme de congé de préretraite en 1971, de nombreux mineurs touchent maintenant une pension d'invalidité pour des raisons humanitaires ou sont inscrits à des programmes relevant du programme d'adaptation de la main-d'œuvre. En vertu de ces programmes, les travailleurs n'étaient pas tenus de cotiser à l'assurance-chômage. Or, dorénavant, les travailleurs qui participent au programme de congé de préretraite en vigueur à la Devco, doivent verser des cotisations d'assurance-chômage. Il s'agit d'une discrimination, car cette société d'État ne les emploiera jamais plus.

Je demande au ministre du Revenu national (M. MacKay) d'écrire au conseil d'administration de la Société de développement du Cap-Breton pour l'inciter à modifier cette déduction absurde et injuste. Le ministre m'a écrit qu'à son avis, seul Devco pouvait modifier cette règle. J'encourage le ministre à éclairer Devco en lui fournissant son aide.

* * *

• (1415)

[Français]

AIR CANADA

L'IMPACT DE LA PRIVATISATION SUR LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la privatisation d'Air Canada me préoccupe depuis plusieurs mois. Le 7 mai 1987, j'écrivais aux maires, chambres de commerce, commissions scolaires, corporations de développement, sociétés clés et au CRDAT de ma circonscription d'Abitibi, leur suggérant d'intervenir par résolutions auprès de M. Jeannot, président d'Air Canada, afin «qu'advenant la privatisation d'Air Canada, la région de L'Abitibi—Témiscamingue ne soit pas pénalisée par une réduction du personnel et du service excellent qu'elle reçoit depuis toujours.»

Le 6 août 1987, j'ai eu une rencontre privée d'une heure avec M. Jeannot à Montréal pour discuter de la privatisation d'Air Canada. La décision a été prise par Ottawa.

C'est la 14^e privatisation au Canada. Cette compagnie aérienne a fait ses preuves et je suis d'accord pour que ses employés en deviennent actionnaires.

Ce matin, j'ai reçu la confirmation du directeur d'Air Canada de la région d'Abitibi—Témiscamingue, M. Jean-Claude Tétrault, qu'il n'y aura ni coupure de personnel, ni coupure de service.

Monsieur le Président, Air Canada se doit de fournir un excellent service aux régions isolées. Nous serons tous vigilants à cet effet et je serai là pour que cette privatisation ne s'exerce pas au détriment de l'intérêt public.